

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 27      Conseillers présents : 21 (4 procurations)

L'an 2023, le 1<sup>er</sup> juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mai 2023.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Elsa ESTREICHER	Mme Caroline RUDOLF

**Membres absents excusés :** Mme Véronique BRUDER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), M. Eric LACHMANN (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), et M. Vincent KALT.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

**DCM47/06/2023      Cession de la propriété sise 13 rue du Général de Gaulle, dite maisons Reibel**

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre du projet de cession de ces biens en vue d'une réhabilitation des maisons à colombage, un compromis de vente a été signé le 19 juin 2019 avec M. Philippe FOUCAULT prévoyant un prix de vente de 150 000 €.

Ce compromis a été consenti et accepté, notamment sous la condition suspensive que les façades et les toitures des bâtiments vendus soient préalablement inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ou fassent l'objet d'une protection équivalente permettant de bénéficier des avantages " monuments historiques".

Ainsi, la Commune a engagé cette demande d'inscription. Or celle-ci a fait l'objet d'un avis défavorable de la Délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture en raison d'un état de conservation très dégradé et d'un intérêt patrimonial insuffisant.

En conséquence, la valeur de cession convenue dans les conditions de 2019 s'en trouve affectée.

De plus, les bâtiments se sont encore davantage dégradés entre-temps.

Désormais, M. Philippe FOUCAULT propose que ces biens soient vendus à la société SAS V2P CAPITAL dont le siège social est établi 4 rue Boudhors 67000 STRASBOURG. Celle-ci a émis une offre d'achat à hauteur de 100 000 € frais de notaire et de cession compris.

En date du 12 décembre 2022, le service du Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 115 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification à 103 500 €.

Considérant l'évolution défavorable des conditions économiques et financières liées à un tel projet de réhabilitation,

considérant les contraintes liées à la préservation du patrimoine architectural,

considérant l'état de dégradation avancé des bâtiments et son aggravation récente,

considérant le risque de péril qui en découle,

considérant que la Commune est depuis 2017 en recherche d'un acheteur dont le projet correspond aux contraintes imposées,

entendu les explications de de M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide d'approuver la cession de ces propriétés (section AB, parcelle 188 d'une superficie de 3,17 ares et parcelle 190 d'une superficie de 0,58 ares) à SAS V2P CAPITAL, pour un montant de 100 000 € tous frais de cession compris, soit 92 257 € tous frais déduits.

Adopté à l'unanimité (moins l'abstention de M. Martin GUNDELACH).

Le Secrétaire de séance,  
Martin GUNDELACH.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

